

## LES CLIENTS DE STAR CHOICE SE VOIENT INTERDIRE L'ACCÈS AUX MATCHS DE HOCKEY DE LA LNH

CALGARY (Alberta) (Le 9 février, 2007) – Star Choice est dans l'obligation d'interdire la diffusion de certains matchs de hockey de la LNH. Cette mesure résulte d'une injonction qu'a obtenu Rogers Sportsnet forçant par le fait même Star Choice à s'y conformer.

Star Choice avait pris les dispositions nécessaires pour cesser les interdictions de diffusion afin d'éviter dans la mesure du possible toute frustration de la part de ses clients et de dissiper la confusion provoquée par les fréquentes interdictions de diffusion des matchs de la LNH imposés par le réseau Sportsnet. Les interdictions de diffusion du réseau Sportsnet font en sorte que les clients de Star Choice qui résident à l'extérieur d'un marché local d'une équipe en particulier ne peuvent syntoniser les matchs des Senators d'Ottawa, des Maple Leafs de Toronto, des Flames de Calgary, des Oilers d'Edmonton ou des Canucks de Vancouver. L'injonction qu'a obtenu Sportsnet signifie que les interdictions de diffusion doivent maintenant être rétablies. Par exemple, un client de Star Choice qui réside à Prince George, en C.-B., soit à 711 km d'Edmonton, ne pourrait pas syntoniser un match des Oilers d'Edmonton ou des Flames de Calgary ou, encore, un fan des Canucks de Vancouver qui habite à Red Deer, en Alberta, ne pourrait pas non plus suivre aucun des 45 matchs des Canucks diffusés sur les ondes de Sportsnet Pacifique. De la même façon, un partisan des Senators d'Ottawa qui réside à Thunder Bay, en Ontario, ne pourrait syntoniser aucun des matchs de cette équipe sur les ondes de Sportsnet Est.

« Nous sommes très déçus des mesures qu'ont prises le réseau Rogers Sportsnet et la LNH. Le hockey c'est la passion des Canadiens! Tous les arénas sont pleins à craquer et la publicité atteint des niveaux records de tous les temps. Pour nous, cela n'a aucun sens d'interdire aux Canadiens de syntoniser les matchs de hockey de leur équipe favorite », a déclaré Peter Bissonnette, président de Shaw Communications Inc.

Les clients de Star Choice qui souhaitent exprimer leur mécontentement concernant ces interdictions de diffusion sont invités à communiquer avec le réseau Rogers Sportsnet au numéro 1 877 288-7767 ou directement par courriel avec la Ligue nationale de hockey à [media\\_feedback@nhl.com](mailto:media_feedback@nhl.com).

### À propos de Star Choice

Star Choice Communications Inc., une filiale de Shaw Communications Inc. (Symbole : TSX –SJR.NV.B, NYSE – SJR), est l'un des principaux fournisseurs canadiens de services de télédiffusion directe par satellite. Star Choice offre le plus vaste choix de canaux au Canada à plus de 869 000 abonnés. Les Canadiens peuvent se procurer l'équipement Star Choice dans plus de 3 000 points de vente un peu partout au pays. Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements au sujet de Star Choice Communications en visitant le site [starchoice.com](http://starchoice.com).

-30-

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec l'une des personnes-ressources suivantes :

En anglais, à Calgary  
Jim Cummins  
Vice-président à l'exploitation nationale de  
Star Choice Communications Inc.  
(403) 538-4382  
Courriel : [Jim.Cummins@starchoice.com](mailto:Jim.Cummins@starchoice.com)



En français, à Montréal  
Christian Tarte  
Directeur principal, Exploitation Québec et Atlantique  
Star Choice Communications Inc.  
(514) 228-3049  
Courriel : [Christian.Tarte@starchoice.com](mailto:Christian.Tarte@starchoice.com)

